

March 2nd, 2020



## KENYA : LES INVESTISSEMENTS

Dans cette page : [Les IDE en chiffres](#) | [Pourquoi choisir d'investir au Kenya](#) | [Les procédures relatives à l'investissement étranger](#) | [Les opportunités d'investissement](#)

### Les IDE en chiffres

Les investissements étrangers au Kenya restent relativement faibles compte tenu de la taille de son économie et de son niveau de développement. Néanmoins, le Kenya est l'un des plus grands bénéficiaires d'IDE en Afrique, avec une augmentation significative des entrées d'IDE depuis 2010. La CNUCED affirme qu'au Kenya, les flux d'IDE ont progressé de 27% et représentent 1,6 milliards d'USD. Cette augmentation est liée aux investissements, provenant principalement de la Chine, dans les secteurs des industries extractrices et des hydrocarbures. Un investisseur chinois s'est positionné sur un projet visant à créer un chemin de fer reliant le Rwanda, l'Ouganda, le Sud-Soudan et le Kenya, pour un coût de près de 14 milliards d'USD. Selon les chiffres du [Rapport sur les investissements dans le monde, publié par la CNUCED pour 2019](#), les entrées d'IDE au Kenya ont atteint 1,6 milliard d'USD en 2018 (contre 1,2 milliard d'USD en 2017). Le stock total d'IDE s'est établi à 14,4 milliards d'USD. Ces dernières années, le secteur des TIC a attiré le plus d'IDE, grâce à l'arrivée de la fibre optique en 2009-2010. Les autres secteurs ciblés par les IDE sont les secteurs bancaire, touristique, des infrastructures et des industries extractrices. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, la Chine et l'Afrique du Sud sont les principaux investisseurs au Kenya.

Le gouvernement kenyan a activement pris des mesures et mis en œuvre des réformes pour attirer les IDE. En conséquence, le pays a réalisé des progrès remarquables dans le classement Doing Business publié par la Banque Mondiale. Après avoir gagné 16 places dans le rapport de 2017 et 12 places dans le rapport de 2018, il a encore gagné 19 places dans le [rapport de 2019](#), atteignant le 61e rang sur 190 pays. Le Kenya a simplifié les procédures de création d'entreprise, raccourci la durée du traitement, simplifié le processus d'enregistrement des biens, renforcé l'accès au crédit et la protection des investisseurs minoritaires, facilité le paiement des impôts et la résolution des cas d'insolvabilité. Le développement de partenariats public-privé dans le cadre de la stratégie "Vision 2030" devrait également avoir une influence positive sur les entrées d'IDE. Le Kenya joue un rôle central dans la Communauté de l'Afrique de l'Est, agissant en tant que centre économique régional. Il bénéficie d'un emplacement géographique stratégique avec accès à la mer, d'une classe moyenne en pleine croissance, d'une agriculture diversifiée et d'un secteur des services en expansion, ainsi que de la récente découverte de ressources en hydrocarbures. Néanmoins, de nombreux obstacles à l'investissement persistent, notamment la médiocrité des infrastructures, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, l'instabilité liée au risque terroriste et les divisions politiques, sociales et ethniques, l'inefficacité de l'État de droit et la corruption.

### COMPARAISON INTERNATIONALE DE LA PROTECTION DES INVESTISSEURS

Investissement Direct Etranger	2016	2017	2018
<b>Flux d'IDE entrants</b> (millions USD)	681	1.275	1.626
<b>Stocks d'IDE</b> (millions USD)	11.520	12.796	14.421
<b>Nombre d'investissements greenfield***</b>	40	52	64
<b>IDE entrants</b> (en % de la FBCF****)	2,8	n/a	n/a
<b>Stock d'IDE</b> (en % du PIB)	16,3	n/a	n/a

Source : CNUCED - Dernières données disponibles.

Note : \* L'indicateur de Performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du pays dans le total mondial des IDE entrants et sa part dans le PIB mondial. \*\* L'indicateur de Potentiel de la CNUCED est basé sur 12 indicateurs économiques et structurels tels que le PIB, le commerce extérieur, les IDE, les infrastructures, la consommation d'énergie, la R&D, l'éducation, le risque pays. \*\*\* Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère. \*\*\*\* La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

### Pourquoi choisir d'investir au Kenya

#### Les points forts

Parmi les atouts du Kenya figurent son économie de marché, sa position de hub commercial, économique, technologique et logistique en Afrique de l'Est, son statut de centre financier régional, sa solide base industrielle et ses infrastructures routières bien développées. En zone urbaine, le Kenya bénéficie également d'une population jeune, bien éduquée et anglophone. Enfin, les investisseurs étrangers bénéficient du même traitement que les investisseurs nationaux de la part des autorités administratives et judiciaires.

#### Les points faibles

Parmi les facteurs qui peuvent décourager les investissements dans le pays figurent la corruption, la lenteur du système judiciaire, le fort taux de chômage et de pauvreté, les problèmes sécuritaires récents liés au terrorisme et au crime, les tensions interethniques, le coût de la main d'œuvre qualifiée, le coût de l'énergie et l'instabilité du système de distribution électrique, l'insuffisance des infrastructures, les incertitudes actuelles autour de la constitution capital d'une société étrangère et les difficultés administratives concernant l'obtention des

permis de travail. Les étrangers ne peuvent pas posséder de terres au Kenya (ils peuvent en louer pour une durée de 99 ans). Enfin, pour bénéficier de certaines mesures incitatives gouvernementales, les investisseurs étrangers doivent investir 100.000 USD au minimum.

Les mesures mises en place par le gouvernement

En avril 2013, le gouvernement a adopté une législation sur les partenariats publics-privés (PPP) dans le but d'attirer les investissements étrangers dans le secteur des infrastructures. Le gouvernement a mis en place un vaste programme de privatisation dans divers secteurs, tels que l'agroalimentaire, la construction, l'équipement, l'éducation, l'énergie, etc. Les zones économiques spéciales et zones franches d'exportation bénéficient de mesures incitatives ciblées. La Loi minière a récemment été modifiée, limitant la participation étrangère dans le secteur de l'extraction du pétrole, du gaz et des minerais. Toutefois, en 2015 des amendements ont été apportés à cette loi, afin de rendre le climat d'investissement attrayant dans le secteur des industries extractives.

Un nouveau [Company Act](#), promulgué en 2015, devait obliger désormais toute entreprise étrangère à réserver au moins 30% de son capital à un citoyen kényan. Toutefois, cette clause a été suspendue. Malgré ces questions qui restent en suspens, cette loi modernise les procédures d'enregistrement et d'opération pour les entreprises.

En 2015, le Business Registration Services (BRS) Act a mis en place le Business Registration Service. Cette nouvelle loi encadre l'enregistrement des sociétés et attribue aux comtés l'enregistrement du nom et des concepts d'une société, ce qui réduit le coût d'enregistrement d'une société.

Le gouvernement kényan a aussi introduit le Insolvency Act en 2015 afin d'améliorer le cadre judiciaire en cas de faillite d'une entreprise.

Les conventions bilatérales d'investissement signées par le Kenya

Le Kenya a conclu [17 accords d'investissements bilatéraux](#).

## Les procédures relatives à l'investissement étranger

La liberté d'établissement Garantie

La réglementation concernant les prises de participation Possible

Les obligations de déclaration En vertu de la Loi sur les armes à feu et de la Loi sur les explosifs, la fabrication et le commerce des armes à feu (y compris les munitions) et des explosifs nécessite des permis spéciaux délivrés par l'Officier en chef des licences pour les armes à feu et le Commissaire des Mines et de la Géologie, respectivement. Les licences de technologie sont soumises au contrôle de l'Institut de la propriété industrielle du Kenya (KIPI) afin de s'assurer qu'elles sont en conformité avec la Loi sur la propriété industrielle.

L'organisme auprès duquel déclarer l'investissement [Commission nationale des Services de Police](#)  
[Ministère des Mines](#)  
[Institut de la propriété industrielle du Kenya](#)  
[Autorité des Investissements du Kenya](#)

Demande d'autorisation spécifique Les seuls secteurs importants dans lesquels les investissements (étrangers et nationaux) sont limités sont ceux où les sociétés d'État jouissent encore d'un monopole légal. Ces monopoles sont limités presque exclusivement aux infrastructures dans les domaines de l'énergie, des télécommunications et des ports.

Find out more about [Investment Service Providers in Kenya](#) on GlobalTrade.net, the Directory for International Trade Service Providers.

## Les opportunités d'investissement

Les agences d'aide à l'investissement [Organisation Kenyane d'Investissement \(KIA\)](#)  
[Évolution et perspectives économiques au Kenya - African Economic Outlook](#)

Les appels d'offres, les projets et les marchés publics [Tenders Kenya](#), Appels d'offres au Kenya  
[Frontier Market Network](#)  
[Appels d'offres en Afrique](#)  
[DgMarket](#), Appels d'offres dans le monde

Find out more about [Investment Service Providers in Kenya](#) on GlobalTrade.net, the Directory for International Trade Service Providers.

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.  
Dernières mises à jour en Décembre 2019